

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

ARRÊTÉ

numéro MLAR 260401 019

portant sur

DÉLÉGATION DE FONCTION À MONSIEUR DAVID BOSC : FINANCES, ATTRACTIVITÉ, COMMERCE, ARTISANAT

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2122-18 : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal. »,

VU le procès-verbal d'élection du Maire et des Adjointes du 27 mars 2026,

VU les arrêtés du Maire :

- n°MLAR_260401_017 relatif à la délégation donnée à Damien ROUQUETTE dans les domaines de la gestion du personnel, de la simplification et de la qualité des services publics,
- n°MLAR_260401_030 relatif à la délégation donnée à Cédric CAPON dans les domaines du développement de la dynamique commerciale et de l'artisanat,

ARRÊTE

- **ARTICLE 1 : ARTICLE 1** : La délégation de fonction à Monsieur David BOSC, troisième Adjoint, dans les domaines suivants :

- Finances, notamment le suivi de l'élaboration et de l'exécution budgétaire, travail sur une prospective budgétaire et proposition de décisions pour l'optimisation des résultats, en partenariat avec Damien ROUQUETTE dans le cadre de sa délégation Ressources humaines,
- Attractivité, Commerce, Artisanat en collaboration avec Cédric CAPON dans le cadre de sa délégation,

ARTICLE 2 : Dans le cadre des domaines de la présente délégation, ainsi que pour les besoins des directions et services, sous ma surveillance et ma responsabilité et en application du CGCT, Monsieur David BOSC est délégué pour signer tous courriers de gestion courante ne portant pas décision et pièces administratives relevant de sa délégation, notamment les bons de commande, titres de recettes et mandats dans la limite des crédits inscrits au budget,

Tous les documents signés par Monsieur David BOSC dans le cadre des présentes délégations porteront la mention suivante :

Par délégation,
Pour le Maire,
Le Troisième Adjoint,
Monsieur David BOSC

ARTICLE 3 : Cette délégation ne peut faire obstacle au pouvoir du Maire d'accomplir personnellement tous actes ou décisions se rapportant aux domaines délégués,

ARTICLE 4 : Lorsque l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation estime se trouver en situation de conflit d'intérêts, il en informe le Maire par écrit précisant la teneur des questions pour lesquelles il estime ne pas devoir exercer ses compétences,

Un arrêté du Maire détermine en conséquence les questions pour lesquelles l'Adjoint bénéficiaire de la présente délégation doit s'abstenir d'exercer ses compétences,

- **ARTICLE 5** : Le fait que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en
préfecture
34-213401425-20260101-lmc124690-
AI-1-1
Date de télétransmission : 08/04/26
Date de publication : 10/04/2026
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le premier avril deux mille vingt-six,

Le Maire
Claude LAATEB

